



L'ÉCHO MUNICIPAL

JANVIER 2015

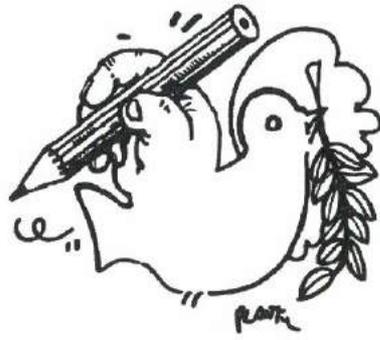
SOMMAIRE

Le Mot du Maire	p. 1	Pages Pratiques	p. 23 et 24
Présentation des Ormes	p. 2	L'École	p. 25
Les Conseils Municipaux	p. 3 à 11	La Vie des Associations	p. 26 à 34
Les Commissions Communales	p. 12 à 19	Informations Générales	p. 35 et 36
La Réserve Naturelle	p. 20 à 22	Etat Civil	p. 37 et 38

Rédaction, diffusion Mairie des Ormes-sur-Voulzie 77134 - ☎ 01 64 01 77 73 - Courriel : mairie.ormes-s-voulzie@wanadoo.fr



*Toute l'Equipe Municipale vous souhaite
une Bonne et Heureuse Année*





LE MOT DU MAIRE

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Suite aux terribles attentats de ces derniers jours, je commencerai mon propos par un simple rappel des valeurs d'une république laïque et démocratique « **Liberté, Egalité, Fraternité** ».

2014 fut encore une année frappée par la crise économique, avec des revenus en stagnation pour une très grande majorité d'entre nous. Cependant une bonne nouvelle en cette fin d'année, la baisse des cours du pétrole qui a un impact réel sur le pouvoir d'achat de tous et souhaitons que cela soit durable.

Espérons que la solidarité s'exercera au profit des plus démunis.

Sur le plan communal, il est à noter plusieurs cambriolages qui ont eu lieu ces dernières semaines, n'hésitez pas à faire le 17 ou à contacter la mairie pour signaler tout individu ou véhicule ayant un comportement suspect.

Nous avons équipé chaque classe de notre école communale d'un ordinateur avec accès internet .

Les premiers travaux d'entretien du patrimoine communal ont été réalisés au second semestre : le ravalement de l'ancien presbytère, la toiture du hangar, la berge de la Voulzie (par technique végétale) au niveau du lavoir de Moulin d'Ocle.

Il nous faut prévoir pour 2015, la réalisation d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) pour la mise aux normes des établissements recevant du public (ERP), afin d'en faciliter l'accès aux Personnes à Mobilité Réduite et aux personnes en fauteuil, avec une incidence financière importante sur les budgets 2016, 2017 et 2018.

Un grand merci à nos seniors pour l'accueil qu'ils nous ont réservés lors de la distribution des colis.

Les élections des conseillers départementaux (ex conseillers généraux) auront lieu les 22 et 29 mars prochain.

Une pensée respectueuse pour nos chers disparus.

Je me joins à tous les conseillers, au personnel communal, aux membres du CCAS, pour souhaiter aux 862 Ormoises et Ormois (chiffre du dernier recensement) ainsi qu'à leurs proches, nos vœux les plus sincères.

VŒUX DE PROSPERITE POUR NOTRE COMMUNE

Très cordialement

Yannick MAURY



La Mairie



L'Eglise



Le Lavoir et la Roue à aubes

LES ORMES SUR VOULZIE

Population : 862 Ormois (recensement de 2014)

Superficie 1 222 ha

Canton de BRAY SUR SEINE

Arrondissement de PROVINS

Permanences de la Mairie

Lundi de 14h 30 à 17h30
Jeudi de 14h à 17h
Vendredi de 9h à 12h
Samedi de 9h à 12h

Téléphone : 01 64 01 77 73

Fax : 01 64 01 70 11

Agence Postale Communale

Lundi de 14h à 18h
Mardi, Jeudi, vendredi et samedi
de 8h30 à 12h30

Téléphone : 01 60 58 88 34

Courriel : mairie.ormes-s-voulzie@wanadoo.fr

TÉLÉPHONES UTILES

École Publique des Ormes : 01 64 01 71 49

Culte Catholique : 01 60 67 31 19

Gendarmerie Nationale (Bray sur Seine) :
01 64 60 25 00

Hôpital Léon Binet (Provins) :
01 64 60 40 00

Clinique Saint Brice (Provins) :
0 826 39 99 30

E.D.F. dépannage électricité 24h/24 :
0 972 67 5077

G.D.F. urgence sécurité gaz :
0 800 47 33 33

Lyonnaise des Eaux : urgence 24h /24
0 977 429 432

Sous-Préfecture de PROVINS :
01 60 58 57 77

Préfecture de MELUN : 01 64 71 77 77

NUMÉROS D'URGENCE

S.A.M.U : 15

POLICE : 17

POMPIERS : 18

Centre ANTI-POISONS :
01 40 05 48 48

Les Secours : 112 depuis votre portable
en zone Européenne.

Les gardes des médecins n'étant pas assurées la nuit et le week-end, pour tout problème : **appeler le « 15 »** .
Pour connaître la pharmacie de garde, téléphoner au Commissariat de Provins : **01 64 60 27 80**

Ramassage des ordures ménagères et ramassage du tri sélectif : voir calendrier du S.M.E.T.O.M. G.E.E.O.D.E.

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu du 15 juillet 2014

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 10 juillet 2014, s'est réuni à la Mairie le 15 juillet 2014 à 19 heures 30 sous la présidence de Monsieur MAURY Yannick, Maire.

Etaient présents : PIONNIER JEAN-JACQUES – MOREAU PATRICIA - de NATALE GUY – CANIAC ALAIN –VALETTE ANGELIQUE – BAGUE SYLVIE –VENARD SANDRINE – TAILLANDIER FRANCK – GUILLAUME LIONEL –SOLOHUB SABRINA – COUSTALAT JEAN-PIERRE.

Etaient absents ou excusés :

MARTEAU FRANCK, arrivé en cours de séance.

MONMART ALAIN

VARECHARD RENE

Rapport sur l'eau 2013 – CM N° 77 347 15 07 2014 01 :

Conformément aux articles L2224-5 et D 2224-1 du code général des collectivités territoriales Monsieur TAILLANDIER présente à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

Il est demandé à l'assemblée municipale de donner son avis sur le rapport suivant (ci-annexé) et notamment :

-indicateurs techniques : points de prélèvements, nombre d'habitants, nombre de résidents permanents et saisonniers, nombre de branchements, volumes d'eau distribués ;

- indicateurs financiers : pour le prix de l'eau, tous les éléments relatifs au prix du mètre cube, les modalités de tarification selon les types d'abonnement, les redevances de l'agence de l'eau et du FNDAE, la TVA, surtaxes communales ; pour la gestion, encours de la dette ;

Délibération prise à l'unanimité.

Augmentation de la part communale sur la distribution de l'eau potable – CM N° 77 347 15 07 2014 02

Monsieur MAURY Yannick rappelle qu'il faudrait prévoir des réserves adaptées sur le budget M49 (eau) afin de pallier aux travaux sur le réseau d'eau dans les années à venir, réseau qui reste à la charge de la commune (11 kms). Après en avoir délibéré, le conseil vote la surtaxe communale sur le prix de l'eau fixée à 0.60 € (soixante centimes d'euros) à partir du 01 octobre 2014, au lieu de 0.45 €.

Délibération prise : POUR : 10 ABST : 02

Subvention coopérative scolaire des Ormes – CM N° 77 347 15 07 2014 03

Le Conseil Municipal vote une subvention de 900 € à la coopérative scolaire. (coût du transport SNCF-RATP pour le voyage scolaire du 14 mai 2014).

Cette délibération annule et remplace la délibération n° CM N° 77 347 25 04 2014 concernant la subvention de la coopérative scolaire des Ormes.

Délibération prise à l'unanimité.

Fixation du loyer logement communal – CM N° 77 347 15 07 2014 04

A la suite de la vacance du logement communal situé 2 grande rue de Couture, Monsieur le Maire propose de réviser le montant du loyer en vue d'une location au 01 août 2014 :

- loyer (logement avec un garage)	480.00 €
- charges	<u>120.00 €</u>
Montant du loyer mensuel	600.00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le montant du loyer du logement communal.

Délibération prise : POUR : 12 ABST : 01

Cadeaux de départ à la retraite d'un agent – CM N° 77 347 15 07 2014 05

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un agent des services techniques de la commune est parti à la retraite le 01 juillet 2014. Il propose aux membres du Conseil municipal le principe de l'achat de cadeaux à l'occasion de son départ.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable.

Délibération prise à l'unanimité.

Informations générales communales – CM N° 77 347 15 07 2014 06

♦ Envoi par email aux conseillers, des statuts de la communauté de communes, du transfert automatique à l'intercommunalité de la police spéciale du maire et du rapport sur le prix et la qualité (RPQS 2013) du SPANC, afin de préparer les prochaines délibérations à prendre à la rentrée.

♦ La commune propose de donner une motopompe de marque Delahaye datant des années 1930, son dévidoir et les accessoires au Musée des Ormes. Le conseil émet un avis favorable.

♦ Monsieur le Maire remercie les conseillers, les bénévoles et le COF pour l'organisation de la fête nationale.

♦ Monsieur PIONNIER Jean-Jacques donne les informations suivantes :

* réunion avec l'ARS (Agence Régionale de Santé) en ce qui concerne la sécurité de notre point de captage (château d'eau). Si la sécurité est jugée conforme autour de château d'eau, il va être nécessaire de sécuriser le fossé bordant la RD 412, en étanchéifiant ce dernier sur 50 à 60 mètres. Ces travaux seront subventionnés à 80 % par les différents organismes intervenant au dossier.

* réunion avec le SDIS de Bray-sur-Seine concernant le renforcement de la défense incendie sur Couture. Il est envisagé d'implanter deux citernes à l'identique ce qui a été fait à la Résidence des Ormes. L'étude d'implantation détaillée commencera en septembre.

♦ Accessibilité des personnes handicapées dans les E.R.P. (Etablissements Recevant du Public) un calendrier prévisionnel de travaux sera établi d'ici le 31/12/2014.

♦ Monsieur de NATALE Guy : Prévision début septembre du nettoyage du Monuments Aux Morts.

♦ Madame Patricia MOREAU : Parution de l'Echo Municipal au mois de juillet.

♦ Monsieur Alain CANIAC remercie les personnes qui ont participé à l'organisation du 13 et 14/07.

Compte rendu du 08 septembre 2014

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 02 septembre 2014, s'est réuni à la Mairie le 08 septembre 2014 à 20 heures sous la présidence de Monsieur MAURY Yannick, Maire.

Etaient présents : PIONNIER JEAN-JACQUES – MOREAU PATRICIA - de NATALE GUY – CANIAC ALAIN –VALETTE ANGELIQUE – BAGUE SYLVIE –VENARD SANDRINE – TAILLANDIER FRANCK – GUILLAUME LIONEL –SOLOHUB SABRINA – COUSTALAT JEAN-PIERRE – MARTEAU FRANCK –**Etaient absents ou excusés :**
VARECHARD RENE représenté par MAURY YANNICK
MONMART ALAIN

Décisions modificatives BUDGET M14 -- CM N° 77 347 08 09 2014 01 :

Le conseil municipal décide à l'unanimité les modifications suivantes au budget M14 :

Taxe de capitation – service incendie

Fonctionnement – dépenses : 011 – 61524 - 12 000 €
Fonctionnement – dépenses : 65 – 6553 + 12 000 €
Délibération prise à l'unanimité.

Le conseil municipal décide à l'unanimité les modifications suivantes au budget M14 :

Intérêts moratoires

Fonctionnement – dépenses : 011 – 61524 - 15 000 €
Fonctionnement – dépenses : 67 – 6711 + 15 000 €
Délibération prise à l'unanimité.

Le conseil municipal décide à l'unanimité les modifications suivantes au budget M14 :

Dégrèvement auto entrepreneur

Fonctionnement – dépenses : 011 – 61524 - 37 €
Fonctionnement – dépenses : 014 - 7391178 + 37 €
Délibération prise à l'unanimité.

Informations générales communales – CM N° 77 347 15 07 2014 02

- ♦ Visite de Christian JACOB le jeudi 11 septembre 2014 à 19 heures à la Mairie.
- ♦ Rentrée scolaire le mardi 02 septembre 2014 : 86 élèves.
- ♦ Monsieur PIONNIER Jean-Jacques donne les informations suivantes :
 - * réfection des toilettes et douche à l'école maternelle.
 - * réfection prochaine des nids de poule rue de l'abreuvoir.
 - * prochaine réunion de la commission des travaux début octobre.
- ♦ Monsieur de NATALE Guy : Prévision au cours du mois de septembre du nettoyage du Monuments Aux Morts.
- ♦ Madame Patricia MOREAU : la commission de l'urbanisme se réunira au mois d'octobre pour le POS.
- ♦ Monsieur Alain CANIAC : le dépôt de pain a été mis en place le 03 septembre 2014 à la mairie.

Compte rendu du 29 septembre 2014

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 25 septembre 2014, s'est réuni à la Mairie le 29 septembre 2014 à 20 heures sous la présidence de Monsieur MAURY Yannick, Maire.

Etaient présents : PIONNIER JEAN-JACQUES – MOREAU PATRICIA - de NATALE GUY
– CANIAC ALAIN – BAGUE SYLVIE –VENARD SANDRINE – TAILLANDIER FRANCK
– GUILLAUME LIONEL –SOLOHUB SABRINA – COUSTALAT JEAN-PIERRE –
MONMART ALAIN

Etaient absents ou excusés :

VALETTE ANGELIQUE représentée par PIONNIER JEAN-JACQUES
VARECHARD RENE, excusé
MARTEAU FRANCK, excusé

Fixation des statuts de la Communauté de Communes Bassée Montois – CM N° 77 347 29 09 2014 01 :

Vu les articles L5211-19, L5211-20, L5211-25-1 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant pour les établissements publics de coopération intercommunale les modalités de modification de leur périmètre et de leur organisation;

Vu la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, et dans ce cadre d'un débat public concernant le projet de mise à grand gabarit de la liaison fluviale entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine ;

Vu la loi n°2009-1572 du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique ;
Vu la loi du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'école et le décret du 24 janvier 2013 ;
Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;
Vu l'arrêté préfectoral n°DRCL-BCCCL-2013 n°15 en date du 5 novembre 2010 portant création de la nouvelle Communauté de Communes Bassée Montois et fixation de ses statuts provisoires;

Vu le schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) de Seine et Marne adopté par le Conseil Général de Seine et Marne en date du 17 décembre 2010 et présentant une stratégie de développement des réseaux de communications électroniques et en particulier les réseaux à très haut débit avec comme objectif une couverture de 10 Mbps pour tous à 10 ans;

Vu le contrat départemental de développement durable (C3D) signé avec le Conseil général de Seine et Marne en date du 29 juin 2011 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°1-1-04-11 en date du 30 juin 2014 portant approbation des statuts de la Communauté de Communes Bassée Montois;

Considérant que les statuts doivent être cohérents avec le projet de territoire et le programme d'actions développés dans le cadre du contrat départemental de développement durable (C3D), et ses orientations en matière de développement touristique, économique et des services ;

Considérant le bien fondé, dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale, d'adhérer au Syndicat Mixte d'étude et de Programmation du Grand Provinois en lieu et place des Communes ;

Considérant l'avantage financier induit par le transfert à l'intercommunalité de la collecte des déchets, de par son impact sur le coefficient d'intégration fiscale et sur la DGF communautaire;

Considérant l'implication de fait de la Communauté de communes en matière d'élaboration et de suivi des grands projets de Seine ;

Considérant le risque de superposition avec les Communes de la compétence induite par les nouveaux rythmes scolaires ;

Considérant la proposition ci-annexée de statuts communautaires ;

Il est proposé au Conseil municipal:

► D'approuver les statuts ci-annexés de la Communauté de Communes.

Il est proposé au Conseil municipal de prendre la décision suivante :

- **DECIDE**, Le Conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés décide d'approuver les statuts ci-annexés de la Communauté de Communes et dit que conformément à l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Communes disposent d'un délai de trois mois, à compter de la notification de la délibération communautaire aux maires des communes, pour se prononcer les statuts proposés

Délibération prise : POUR : 1 ABST : 12

Communauté de communes Bassée-Montois SPANC : approbation du rapport sur le prix et la qualité du service 2013 – CM N° 77 347 29 09 2014 02 :

Vu la directive cadre du 23 octobre 2000 fixant l'objectif d'atteindre d'ici 2015 le bon état de toutes les masses d'eau ;

Vu les articles L.2224-3 et L.2224-5 du Code Général des Collectivités territoriales prescrivant que les EPCI organisateurs des services de l'assainissement non collectif, quel que soit leur mode de gestion, présentent chaque année à leur assemblée à et à celles de leurs Communes membres un Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS);

Vu l'arrêté NORD DEV 00751365A du 2 mai 2007 fixant les indicateurs techniques et financiers à faire figurer dans le RPQS ;

Vu la délibération n°6-1-06-07 du Conseil communautaire en date du 23 juin 2007 mettant en place en 2007, le service public d'assainissement non collectif (SPANC) sur le territoire de la Communauté de Communes de la Bassée;

Vu la délibération n°2008-01 du Conseil communautaire en date du 23 janvier 2008 mettant en place en 2008, le service public d'assainissement non collectif (SPANC) sur le territoire de la Communauté de Communes du Montois ;

Vu la délibération n°6-1-06-14 du Conseil communautaire en date du 30 juin 2014 approuvant les RPQS 2013 des SPANC communautaires de la Bassée et du Montois ;

Considérant les RPQS de l'année 2013 ci-annexés ;

Considérant que conformément à l'article L.2224-3 du Code Général des Collectivités territoriales, les Communes disposent d'un délai de douze mois, à compter de la clôture de l'exercice, pour se prononcer sur le RPQS ;

Il est proposé au Conseil municipal:

► D'approuver ces Rapports Annuels sur le Prix et la Qualité des Services;

Il est proposé au Conseil municipal de prendre la décision suivante :

✓ **ADOPTE** le rapport 2013 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif de la Bassée. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

✓ **ADOPTE** le rapport 2013 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif du Montois. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

✓ **DECIDE** de mettre en ligne ces rapport sur le site www.services.eaufrance.fr.

Délibération prise : POUR : 12 ABST 01

Protection captage eau potable – CM N° 77 347 29 09 2014 03

Le Conseil Municipal, ayant ouï l'exposé sur la procédure de mise en place des périmètres de protection des captages d'adduction d'eau potable et après avoir délibéré, considérant la nécessité de préserver contre les contaminations de toutes sortes ce captage, l'eau distribuée à la population et de pérenniser cet équipement :

SOLLICITE la Déclaration d'Utilité Publique de dérivation des eaux souterraines (article L 215-13 du Code de l'Environnement) et d'instauration des périmètres de protection autour du captage (article L 1321-2 du Code de la Santé Publique) dont elle a la propriété ;

SOLLICITE l'autorisation de prélever les eaux souterraines au titre des articles L 214-1 à L 214-6 du Code de l'Environnement et au titre des décrets n° 2006-880 et n° 2006-881 du 17 juillet 2006 ;

SOLLICITE l'autorisation sanitaire de distribuer l'eau en application de l'article R1321-6 du code de la santé publique ;

DEMANDE à l'Agence de l'Eau Seine - Normandie, de prendre en charge une partie des frais afférents aux phases d'études, et à la phase travaux ;

DEMANDE au Département de Seine et Marne, de prendre en charge une partie des frais afférents aux phases d'études, et à la phase travaux ;

DEMANDE, pour la détermination des périmètres de protection, la nomination d'un hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique ;

S'ENGAGE à prendre en charge financièrement la part non subventionnée des phases d'études, et de la phase travaux ;

PREND en outre l'engagement :

- de conduire à terme la procédure et les travaux,
- d'ouvrir, le moment venu, le budget correspondant aux crédits nécessaires pour la réalisation des études,
- d'acquérir en pleine propriété, par voie d'expropriation, à défaut d'accord amiable, les terrains nécessaires à la réalisation du périmètre de protection immédiat,
- d'ouvrir, le moment venu, le budget correspondant aux crédits nécessaires pour la réalisation des travaux,
- d'indemniser les usagers de tous les dommages qu'ils pourront prouver leur avoir été causés par la dérivation et la définition des périmètres autour du captage d'adduction d'eau potable.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette procédure.

Considérant que la commune est éligible à l'assistance technique départementale dans le domaine de la protection de la ressource en eau pour la production d'eau potable.

DECIDE d'établir et signer une convention d'Assistance Technique Départementale avec le Département de Seine-et-Marne afin d'être assisté au cours de cette procédure jusqu'à la phase de consultation administrative.

Délibération prise : POUR : 11 ABST : 02

Affectation du 1068 au budget communal 2014 – CM N° 77 347 29 09 2014 04

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter le résultat ci-dessous :

- Affectation de l'excédent d'investissement de 149 885.67 € à l'article 1068 chapitre 10.

Décision modificative M14 – CM N° 77 347 29 09 2014 05

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, la modification suivante au budget primitif 2014 de la commune :

Fonctionnement – Dépenses : 011 – 61524	- 57 000 €
Fonctionnement – Dépenses : 023	+ 57 000 €
Investissement – Dépenses : 21 – 21316	+ 4 000 €
Investissement – Dépenses : 21 – 21318	+ 33 000 €
Investissement – Dépenses : 21 – 2151	+ 15 000 €
Investissement – Dépenses : 21 – 2152	+ 1 500 €
Investissement – Dépenses : 21 – 21538	+ 1 000 €
Investissement – Dépenses : 21 – 21561	+ 1 000 €
Investissement – Dépenses : 21 – 2184	+ 1 500 €
Investissement – Recettes : 021	+ 57 000 €

Subvention exceptionnelle à l'Association « les Petits Ormois » - CM N° 77 347 29 09 2014 06

L'association « les Petits Ormois » a sollicité auprès de la commune une aide financière exceptionnelle pour les cours d'anglais.

Le Conseil municipal vote une aide de 1 000 Euros à l'Association « les Petits Ormois ».

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du budget 2014.

Délibération prise : POUR : 11 ABST : 02

Rachat du matériel suite à la liquidation judiciaire de la SARL FJTS – CM N° 77 347 29 09 2014 07

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la liquidation judiciaire simplifiée de la SARL FJTS sise 1 Grande Rue de Couture, la Commune propose de racheter les actifs mobiliers moyennant la somme de 1 730.00 € (mille sept cent trente euros) suivant l'inventaire établi par Matthias JAKOBOWICZ, Commissaire Priseur. (Procédure à l'amiable pour récupération des locaux au plus vite).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de racheter le matériel et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Délibération prise à l'unanimité.

Transfert de pouvoir de police spéciale du Maire – CM N° 77 347 29 09 2014 08

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la loi qui organise le transfert automatique des pouvoirs de police spéciale au Président de la communauté de Communes en matière de circulation, de stationnement, de stationnement des taxis, d'équipements communs des immeubles d'habitation, de bâtiments menaçant ruine.

La Communauté de Communes Bassée Montois n'est compétente ni en matière de voirie, ni en matière d'urbanisme et d'autre part que, compte tenu de sa plus grande proximité avec les habitants, il est de l'intérêt de la Commune de conserver ses prérogatives en matière de police spéciale du maire.

Après avis du Conseil Municipal, Le Maire décide de ne pas transférer à Monsieur le président de la Communauté de Communes Bassée Montois les pouvoirs de police spéciale du Maire en

matière de circulation, de stationnement, de stationnement des taxis, d'équipements communs des immeubles d'habitation, de bâtiments menaçant ruine.
Délibération prise à l'unanimité.

Informations générales communales – CM N° 77 347 29 09 2014 09

- ♦ lettre d'information de M MICHEL, Directeur de l'EHPAD Les Jardins de la Voulzie, pour le projet de restructuration de l'EHPAD (remise aux normes d'hébergement).
- ♦ ½ journée appelée « banalisée » est prévue le Lundi 13 octobre au matin. Consultation sur le projet de socle commun de connaissances, de compétences et de culture et des programmes scolaires par le Ministère de l'Education Nationale.
- ♦ SMETOM : Synthèse du rapport d'activité de 2013.
- ♦ Recrutement d'un emploi administratif en contrat CUI – CAE suite à un départ.
- ♦ Monsieur PIONNIER Jean-Jacques donne les informations suivantes :
 - * lancement de l'étude pour la réfection des rues prévue en 2015 : Rue du Cercle et Rue Basse.
 - * prévision d'une zone 30 à la Résidence des Ormes et installation de deux gendarmes couchés.
- ♦ Monsieur de NATALE Guy : Le nettoyage du Monuments Aux Morts a été réalisé.

Compte rendu du 09 octobre 2014

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 06 octobre 2014, s'est réuni à la Mairie le 09 octobre 2014 à 20 heures sous la présidence de Monsieur MAURY Yannick, Maire.

Etaient présents : PIONNIER JEAN-JACQUES – de NATALE GUY – CANIAC ALAIN – BAGUE SYLVIE –VENARD SANDRINE – TAILLANDIER FRANCK – GUILLAUME LIONEL –SOLOHUB SABRINA –MONMART ALAIN - VALETTE ANGELIQUE - VARECHARD RENE - MARTEAU FRANCK

Etaient absents ou excusés :

MOREAU PATRICIA représentée par PIONNIER JEAN-JACQUES
COUSTALAT JEAN-PIERRE représenté par MAURY YANNICK

Désignation d'un membre de la Commission Communale des Impôts Directs – CM N° 77 347 09 10 2014 01

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de proposer un nom membre extérieur :
TITULAIRE : Monsieur VILLAIN Raymond – 8 rue de la Liberté – 77520 PAROY
Délibération prise à l'unanimité.

Embauche d'une personne en contrat CUI-CAE – CM N° 77 347 09 10 2014 02 :

Suite au départ d'un agent administratif, il serait souhaitable d'embaucher une personne en Contrat Unique d'Insertion – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi pour 24 heures par semaine. L'Aide de l'Etat est fixée à 95 % du SMIC. Le contrat est conclu pour une durée d'un an, renouvelable d'un an dans la limite de 60 mois. Notre contact est Pôle Emploi.
Après en avoir délibéré, le conseil donne son accord de principe à l'embauche d'un contrat CUI-CAE. Délibération prise à l'unanimité.

Compte rendu du 05 décembre 2014

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 01 décembre 2014, s'est réuni à la Mairie le 05 décembre 2014 à 20 heures sous la présidence de Monsieur MAURY Yannick, Maire.

Etaient présents : PIONNIER JEAN-JACQUES – de NATALE GUY – CANIAC ALAIN – BAGUE SYLVIE –VENARD SANDRINE – TAILLANDIER FRANCK –SOLOHUB SABRINA –MONMART ALAIN – MOREAU PATRICIA – COUSTALAT JEAN-PIERRE

Etaient absents ou excusés :

GUILLAUME LIONEL représenté par MOREAU PATRICIA
VALETTE ANGELIQUE représentée par PIONNIER JEAN-JACQUES
MARTEAU FRANCK représenté par MAURY YANNICK
VARECHARD RENE, excusé.

Engagement sur l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) – CM N° 77 347 05 12 2014 01

Monsieur le Maire informe que tout établissement recevant du public (ERP) qui n'est pas aux normes au 31 décembre 2014 doit faire l'objet d'un agenda d'accessibilité programmée, déposé avant le 27 septembre 2015 auprès de la Préfecture. L'Ad'AP s'étendra sur une période de 3 ans (ERP de 5^{ème} catégorie), à 6 ans (ERP de 1^{ère} à 4^{ème} catégorie). L'Ad'AP sera soumis à un dispositif de suivi et de contrôles avec des échéances intermédiaires. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal s'engage, à l'unanimité, à mettre en place l'agenda d'accessibilité Programmée.

Vente de Peupliers – CM N° 77 347 05 12 2014 02 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des peupliers appartenant à la Commune ont été coupés et vendus à la Sté CEBRUNSKA Denis à St-Florentin (89) :

- 646 peupliers pour 3 406.38 (paiement virement le 10/01/14)
- 122 peupliers pour 3 547.20 (paiement virement le 10/08/14)
- 145 peupliers pour 2 484.53 (paiement virement le 10/08/14).

Après en avoir délibéré, le conseil accepte, à l'unanimité, la transaction.

Taux de promotion – CM N° 77 347 05 12 2014 03 :

Vu l'avis favorable du comité technique du 20 novembre 2012,

M. le maire informe l'assemblée des dispositions de l'article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et concernant les règles d'avancement des fonctionnaires territoriaux :

- pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement. Ce taux, dit « ratio promus - promouvables », est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique (CT). Il peut varier entre 0 et 100 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

1. D'adopter, sans limite dans le temps, les ratios suivants :

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO (%)	OBSERVATIONS
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	Adjoint technique 1 ^{ère} classe	100 %	/
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	100 %	/

2. D'autoriser M. le maire à signer tous les documents nécessaires.

3. D'inscrire des crédits suffisants au budget communal.

Décision modificative budgétaire M14 – CM N° 77 347 05 12 2014 04 :

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, la modification suivante au budget primitif 2014 de la commune :

Fonctionnement – Dépenses : 011 – 61524	- 10 000.00 €
Fonctionnement – Dépenses : 023	+ 10 000.00 €
Investissement – Dépenses : 21 – 2151	+ 9 438.11 €
Investissement – Dépenses : 21 – 2158	+ 10 000.00 €
Investissement – Recettes : 021	+ 10 000.00 €
Investissement – Recettes : 024	+ 9 438.11 €

Tarifs concessions cimetièrre – CM N° 77 347 05 12 2014 05 :

Le Maire propose au Conseil Municipal de réviser les tarifs de concession du cimetière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de fixer le tarif des concessions trentenaires et cinquantenaires au cimetière communal, comme suit :

- 30 ans : 80.00 €

- 50 ans : 110.00 €

Et ce à compter du 01 janvier 2015.

SMEP : Adhésion de la Communauté de communes Bassée-Montois au Syndicat Mixte Etudes Programmation du Grand Provinois – CM N° 77 347 05 12 2014 06

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire informant que la Communauté de communes Bassée-Montois demande son adhésion au SMEP du Grand Provinois.

Vu la délibération du comité syndical du SMEP du Grand Provinois en date du 27 novembre 2014, portant « adhésion de la Communauté de communes Bassée-Montois au SMEP du Grand Provinois » visée par la Sous-Préfecture de Provins le 28 novembre 2014.

Considérant que la délibération a réglementairement été notifiée aux communes membres de la Communauté de communes Bassée-Montois comme à la Communauté de communes du Provinois.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accepter l'adhésion de la Communauté de communes Bassée-Montois au SMEP du Grand Provinois.

Validation du Maître d'œuvre – CM N° 77 347 05 12 2014 07

Monsieur le Maire propose le contrat de maîtrise d'œuvre au nom de Monsieur JAKUBCZAK Didier de 5 900.00 € HT soit 7 080.000 € TTC concernant la réfection de la rue du Cercle et de la rue Basse, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat.

Délibération prise à l'unanimité.

Madame VALETTE Angélique arrive en cours de séance.

Informations générales communales – CM N° 77 347 05 12 2014 08

- ♦ Prochaines élections départementales les 22 et 29 mars 2015.
- ♦ Inscription d'un enfant d'Everly à l'Ecole primaire des Ormes.
- ♦ Passage d'une canalisation « assainissement » sur un terrain privé, le coût de la déviation de cette canalisation est d'environ 40 000 €.
- ♦ Inscription de 16 enfants en cours d'anglais à l'association « les P'tits Ormois ».
- ♦ Environnement-travaux : prévision de réfection des rues « rue du Cercle » et « rue Basse » estimation 100 000 € TTC environ. Les travaux de réfection de toiture du hangar et le ravalement du presbytère sont terminés ainsi que les travaux de renforcement de la berge de la Voulzie. Les volets du presbytère seront peints cet hiver.
- ♦ Information : Echo Municipal : les articles doivent être parvenus à la Mairie pour le 13 décembre 2014.
- ♦ Associations et Fêtes : Passage des motards dimanche 07 décembre vers 11 h 05.
Distribution des colis « EHPAD » 11/12/14 à 14 h
Distribution des colis des séniors 13/12/14 à 9 h
Noël de l'Ecole 14/12/14 à 15 H 15



Commission environnement/travaux

Réunion du 11 Décembre 2014

Etaient présents : Jean Jacques PIONNIER, Guy DE NATALE, Yannick MAURY, Sabrina SOLOHUB, Lionel GUILLAUME, Franck TAILLANDIER, Franck MARTEAU, Alain CANIAC, Alain MONTMART
Absente / excusée : Angélique VALETTE

Il est listé les travaux réalisés depuis le mois d'Avril 2014 ainsi que les prévisions pour 2015.

ECOLE : réfection des sanitaires de la classe de maternelle : carrelage (travail effectué par les employés communaux), création d'une douche, réparation et changement de WC.

Réfection de la porte d'entrée de la classe de Mme GRISOT, changement tableau dans cette même classe, réfection des gouttières.

Changement du tableau de la classe du premier étage (vacances scolaires Noël 2014).

Dotation d'ordinateurs dans chaque classe avec accès wifi et achat d'un ordinateur portable (installation vacances scolaires Noël 2014).

Peinture des grilles de l'école.



Installation de drapeaux sur la façade de l'école.

Prévisions 2015 : changement des trois fenêtres côté ouest de la classe de Sylvie GRISOT (devis à établir, subventions à demander).

PRESBYTERE : travaux de ravalement terminés et travaux de mise en sécurité également terminés (entre autres, escalier intérieur). La peinture des volets est en cours, les finitions externes seront finalisées en été 2015.



LOTISSEMENT : mise en zone 30, aménagement zone de stationnement pour les pompiers.

Prévisions 2015 : pose de deux dos d'âne (attentes subventions), rétrocession au SDESM de la gestion de l'éclairage public.



HANGAR COMMUNAL : réfection de la toiture terminée.

Prévisions 2015 : création d'un abri sur le côté ouest du hangar pour abriter les nouveaux matériels acquis (cf. paragraphe **ACHAT DE MATERIEL**), changement éclairage, changement cuve fuel.

VOIERIE : réfection partielle d'une partie de la rue de l'Abreuvoir, remise en état des poteaux signalétiques au chemin de la Croix et du bout de Couture, bouchage des trous sur les voies communales, révision et « re-scellement » des bouches d'égout par la Sté LYONNAISE DES EAUX, désignation de la Maitrise d'œuvre pour les réfections des rues du Cercle et rue Basse à Moulin d'Ocle.

Prévisions 2015 : panneau Stop à poser rue du moulin d'Ocle/route d'Everly, réfection au 1^{er} semestre 2015 des rue du Cercle et de la rue Basse du Moulin d'Ocle (première estimation 100.000€), étude de faisabilité au 2^{ème} semestre pour la réfection d'une autre partie de voirie (à déterminer).

CIMETIERE : nettoyage monument aux morts.

Prévisions 2015 : réfection du mur d'enceinte (demandes de subventions à établir).

ACHAT DE MATERIEL : balayeuse, karcher thermique, remorque 2 essieux pour la camionnette.

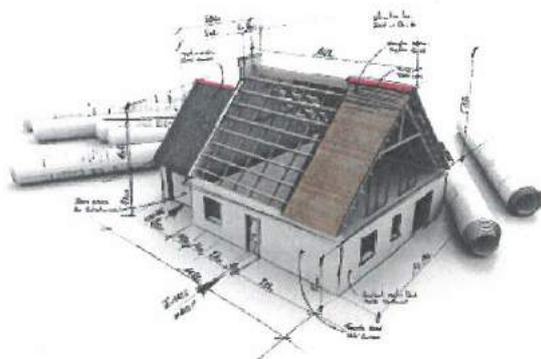
DIVERS : renforcement des berges de la Voulzie près du Lavoir du Moulin d'Ocle (travaux du syndicat de La Voulzie) et en aval du pont de Chativeau (travail effectué par les employés communaux), révision et pose de l'ensemble des décorations de Noël (plusieurs sujets fabriqués par les employés eux même).

Prévisions 2015 : remise en état du magasin communal, éradication d'un point noir rue du Moulin d'Ocle.

Audit des bois communaux, prise de contact avec un paysagiste pour l'aménagement de la place de l'église.

Bonne année à tous.

COMMISSION DE L'URBANISME



TRAVAUX ANNÉE 2014

GRECKI Stanislas	DP0773471300028	27/01/14	<i>Restauration d'un abri de jardin</i>
GRECKI Stanislas	DP0773471400001	17/03/14	<i>Porte de garage</i>
GRECKI Stanislas	DP0773471400002	17/03/14	<i>Portail</i>
MILLECAMPS Laurent	DP0773471400003	24/03/14	<i>Abri de jardin, extension véranda, fenêtre de toit</i>
DAGNICOURT Françoise	DP0773471400004	24/03/14	<i>Modification cheminée, ouverture porte</i>
BEGUE Marie Line	DP0773471400005	24/03/14	<i>Surélévation de toit</i>
BAGUE Patrick	DP0773471400006	28/04/14	<i>Portail</i>
PICOT Jean-Pierre	DP0773471400007	28/04/14	<i>Abri</i>
CORGERON André	DP0773471400008	28/04/14	<i>Changement ouvrants et isolation</i>
DECLERCK Christophe	DP0773471400010	15/07/14	<i>Fenêtre de toit</i>
LARRAUFIE Charles	DP0773471400009	15/07/14	<i>Extension garage</i>
MAURY Martial	DP0773471400011	04/09/14	<i>Isolation thermique extérieure</i>
PARIS Patrick	DP0773471400013	04/09/14	<i>Fenêtres de toit</i>
MACHEREZ Nicolas QUERE Johanna	PC0773471400002	02/09/14	<i>Maison et garage</i>
AGRENABA	DP0773471400012	29/09/14	<i>Coupe d'arbres</i>
MOREAU Gérard	DP0773471400014	29/09/14	<i>Appentis</i>
GRADELET Jean-Pierre	DP0773471400015	21/10/14	<i>Clôture</i>
MAIRIE DES ORMES	DP0773471400016	24/11/14	<i>Réfection toiture du hangar municipal</i>
RABARIJAONA Evelyne	DP0773471400018	15/12/14	<i>Clôture</i>
MAIRIE des ORMES	DP0773471400019	15/12/14	<i>Auvent</i>
BUSATO Jean	DP0773471400020	15/12/14	<i>Abri terrasse</i>

LEROY Monique	DP0773471400021	31/12/14	<i>Fenêtres de toit</i>
MARCEAU Jocelyne	DP0773471400022	31/12/14	<i>Fenêtre de toit</i>

Légendes :

PC : Permis de Construire

DP : Déclaration Préalable

Déclaration Préalable

Nous vous rappelons qu'une Déclaration Préalable doit obligatoirement être déposée pour :

- la modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment existant (toiture, percement ou fermeture de fenêtre ...),
- le changement de destination d'un bâtiment (cette formalité s'impose même si le changement de destination n'implique pas de travaux),
- l'édification d'une clôture,
- la construction d'une piscine dont le bassin a une superficie de plus de 10m²,
- la division d'une unité foncière en vue de l'implantation de constructions sans création de voies,
- les agrandissements des constructions existantes, si il y a création de 40 m² maximum d'emprise au sol ou de surface de plancher, sans porter l'emprise au sol ou la surface de plancher à plus de 170 m²,
- les constructions nouvelles, si il y a création d'emprise au sol ou de surface de plancher entre 5 m² et 20 m².



DELAI DE VALIDITE

Le décret n°2014-1661 du 29 décembre 2014 prolonge le délai de validité des permis de construire, des permis d'aménager, des permis de démolir et des décisions de non-opposition à une déclaration préalable.

Ce délai passe de deux ans à trois ans, prorogable un an.

Le présent décret s'applique aux autorisations en cours de validité.



La commission de l'Urbanisme vous présente ses meilleurs vœux pour
l'année 2015

Le repas des séniors



Le dimanche 12 Octobre, fut une belle journée.

Bon nombre de séniors avaient répondu présents à l'invitation annuelle de la mairie.

Ce fut l'occasion de se retrouver autour d'un bon repas et d'un après-midi dansant au cours duquel nous avons pu nous essayer à différentes danses dans une ambiance conviviale.



La traditionnelle rose fut offerte aux dames en fin de journée et c'est vers 18h que nous nous sommes quittés en évoquant déjà notre prochain rendez-vous.





HALLOWEEN



Le dimanche 2 novembre à 15 heures petits et grands se sont retrouvés à la salle polyvalente.

Malgré la pluie qui s'est invitée dès 15 h, les fantômes, sorcières, squelettes et autres petits monstres d'halloween ont pu faire un tour dans une partie du village à la recherche de friandises.



Bon nombre d'Ormois nous attendaient avec bonbons et chocolats pour le plus grand plaisir des gourmands.



Après ce petit tour, nous nous sommes retrouvés pour déguster bonbons, araignées, sorcières et autres gâteaux plus effrayants les uns que les autres. Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont ouvert leurs portes à ces petits monstres pour admirer leurs costumes ou remplir leurs sacs de friandises ainsi qu'à tous les participants qui ont sorti pour l'occasion leurs costumes les plus effrayants.



DES MOTARDS ET DES JOUETS

L'association des motards Top Moto et la Croix Rouge se sont regroupés le dimanche 7 décembre. Pour que chaque enfant ait un jouet à Noël, les camionnettes de la Croix Rouge, escortées par une horde de plus de 300 motards, ont fait leur tournée de collecte pour leur opération « un enfant – un jouet ».



Un grand bravo à tous ces bénévoles et un grand merci aux personnes ayant donné des jouets et des friandises pour les enfants défavorisés.



Un rendez -vous qui se transforme en véritable spectacle auquel assistent de nombreux Ormois.

Le Père Noël aux Ormes



Après un spectacle musical et éducatif,



*Tous les enfants
ont chanté dans la joie
et la bonne humeur avec Émilie
et quelques Mamans*



*Puis les enfants ont appelé le Père Noël qui malgré son grand
âge, les a écouté et offert des bonbons et des cadeaux.*



**Bienvenue à la réserve naturelle de la Bassée,
Bienvenue chez moi,
Bienvenue chez toi...**



Salut, moi c'est Moskito le moustique !!! Haaaaaa !!! Mais arrête de vouloir m'écraser ! Je ne présente aucun risque pour toi, c'est ma femme avec son caractère un peu piquant qui t'embête. Qu'est-ce que tu viens faire sur ma propriété, la découvrir ? Alors, viens avec moi, je peux te la faire visiter du 15 mars au 15 septembre chaque année, allons faire un tour sur le sentier de découverte de la réserve.

Mon domaine s'appelle la **Réserve naturelle de la Bassée**, c'est une **zone protégée de 854 ha**, ça veut dire que tu n'as pas le droit de l'abîmer et qu'il y a certaines **règles à respecter**, alors ne cueille pas de fleur, ne fais pas de feu et reste avec moi sur le sentier.

Tout le long du sentier tu peux découvrir toutes sortes de milieux naturels, mais j'ai envie de t'emmener voir un endroit particulier : la **forêt alluviale**. C'est là que pousse ma Vigne Sauvage, l'ancêtre de la vigne que tu as l'habitude de voir en culture, il n'en existe plus beaucoup mais moi j'en ai plus de 300 pieds, l'une des plus grosses populations dans le monde ! Tu la vois ? C'est cette liane qui pousse sur les arbres, elle est belle non?



Figure 1 : Vigne sauvage.



Figure 2 : Prairie humide avec plusieurs pieds d'Œillet superbe.

J'aime beaucoup les plantes, j'ai presque **600 espèces différentes** dans mon jardin ! Parmi elles, certaines sont très rares comme l'Œillet superbe ou encore la Violette élevée, mais ces espèces-là, on les verra plutôt dans les prairies humides.

Tu sais à qui j'ai donné rendez-vous au printemps pour voir ces plantes en fleur ? Non ? A Madame la Sous-préfète de Provins ! Elle est venue en septembre dernier mais la floraison était terminée ; elle devrait revenir aux beaux jours car comme moi elle adore les fleurs.



Oh et là, regarde qui vole au-dessus de la mare?!? Voici Caudalis et Aïcha, mes amies la Leucorrhine à large queue et la Grande aeschne; il s'agit de libellules qui hélas, n'ont plus beaucoup de frères et soeurs... **C'est devenu rare de les voir.**



Figures 3 : Caudalis. (à gauche)
Aïcha (à droite)

J'ai beaucoup de locataires tu sais, et de tous les genres : divers insectes comme moi, une trentaine de mammifères, 6 reptiles et beaucoup d'oiseaux. Eux, c'est comme les amphibiens je ne les aime pas beaucoup, ils cherchent toujours à me manger ! Et il y en a une parmi eux qui me fait particulièrement peur car elle a cette drôle de manie de planter mes amis insectes sur les barbelés de nos clôtures pour les manger plus tard, on l'appelle **la Pie-grièche écorcheur**. Mais bon, pas question de la virer de chez moi car elle est devenue trop rare en Europe, alors je l'évite tout simplement.



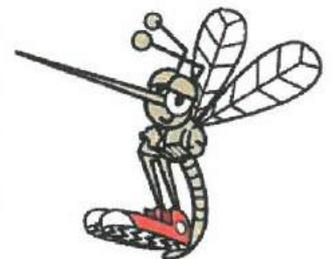
Figure 4 : Au secours, voilà l'écorcheuse d'insectes !

Tu vois, chez moi il y a beaucoup de plantes et d'animaux alors pour que tout le monde se sente à l'aise, j'ai fait aménager beaucoup de milieux différents, j'appelle ça une **mosaïque**. Moi je préfère ceux qui sont très humides comme la forêt alluviale, les marais ou les noues, tu sais ces petits cours d'eau qui traversent la Bassée, mais comme tous les goûts sont dans la nature, je conserve aussi des endroits moins humides comme les prairies ou les pelouses sèches.



Figure 5 : Pâturage par des bœufs Highland.

Mais l'entretien de tous ces milieux c'est beaucoup trop fatiguant pour un moustique, alors aujourd'hui je me fais aider par cinq personnes, enfin je me fais aider, je me fais aider... C'est quand même eux qui font tout le boulot, et crois-moi c'est du travail !



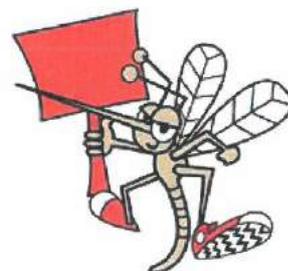
Cette année pour répondre aux besoins de toutes les plantes et tous les locataires de la réserve, ils ont invité d'autres animaux ! Oui, oui ! Des moutons, des chèvres et des bœufs ! On leur a très vite fait une place parce qu'en broutant de-ci de-là, nos habitats n'ont pas été colonisés par les arbustes, et ça, ça nous plaît bien.



Figure 6 : Chantier bénévole.

Quand les arbustes arrivent à pousser sur nos terres, les agents de la réserve sortent leurs outils et viennent débroussailler et faucher tout ça, et cette année ils se sont fait aider par de nombreux **étudiants et bénévoles**, merci à tous !

Parfois, les agents de la réserve peuvent même nous recréer de nouvelles zones habitables, et là « aux grands maux, les grands remèdes », ils font venir des entreprises spécialisées ! Les agents sont toujours là pour les guider pour s'assurer qu'ensuite, nous, les habitants de la réserve, nous y trouverons notre compte et puis qui sait, peut-être que de nouveaux locataires pourraient venir vivre avec nous ?!



Voilà on a fini la visite pour aujourd'hui, j'espère que ce voyage dans la nature t'a plu. On aurait encore plein de choses à voir ensemble alors tu devrais venir plus souvent, cet endroit est si beau !!

Un livret est disponible pour te guider sur le sentier quand tu voudras venir me rendre visite mais sache aussi que les agents proposent chaque mois une animation gratuite ! Ces animations sont ouvertes à tous les curieux et se passent toujours dans la bonne humeur. Pour les enfants, les agents de la réserve organisent également des sorties scolaires, tu peux en parler à l'école de ta commune !



Figure 7 : Découverte de la réserve naturelle de la Bassée au cours d'une animation gratuite.

A bientôt pour de nouvelles découvertes !

Pour plus d'informations sur les actualités de la réserve, les actions menées et prendre connaissance du programme d'animations 2015, n'hésitez pas à faire un tour sur le site internet reserve-labassée.fr ou à téléphoner au 01.64.00.06.23.

PAGES PRATIQUES

L'hiver

Fièvre, toux, lèvres gercées, nez qui coule...

Heureusement, grâce à nos grands-mères, pas toujours besoin d'avoir des médicaments pour soigner ces petits bobos naturellement !



Les fleurs de reine-des-prés un principe actif comparable à l'aspirine, mais jamais en association.

La camomille romaine: elle possède tout particulièrement les facultés d'adoucir et de calmer. Utilisée en compresses, adieu petit coup de fatigue, yeux irrités, poches sous les yeux.....

La grande camomille: ses feuilles utilisées en tisane vous permettront de dire «Stop!» aux migraines. Cette décoction aura en plus l'avantage de calmer les maux de gorge.

En massage (500ml d'huile d'olive dans laquelle je laisse macérer 50 g de fleurs quelques heures. Puis je mets au bain marie pendant 2h en remuant de temps en temps. Je filtre en pressant les têtes de camomille)

La valériane: utilisée en tisane, elle a pour propriété de traiter les troubles du sommeil et l'anxiété.

Le thym: utilisé en tisane avec du miel, il soigne les voies respiratoires et la toux, les inhalations au thym dégageront ainsi vos voies respiratoires!
En friction, il soulage les rhumatismes et les contractions musculaires.

La toux sèche n'évacue pas de mucus, à l'inverse de la toux grasse dont les origines peuvent être un rhume, une bronchite... Si les toux persistent, il est conseillé de consulter son médecin traitant.

La sauge: elle aide à faire chuter la fièvre et atténue la fatigue.

Le saule: consommé en infusion, il traite les maux de tête et la fièvre.

Les baies de sureau noire est un décongestionnant nasal efficace.

L'eucalyptus: il aide à dégager les voies respiratoires. Que ce soit en tisane ou en huile essentielle, il est tout aussi efficace pour apaiser les maux de gorge et les angines.

L'échinacée: cette plante protège l'organisme et favorise la convalescence.

Mais encore ? En cas de symptômes grippaux, la chose à faire sont des **bains** à 37°, jusqu'à ce que vous transpiriez du front pour accélère l'élimination du virus.

Sylvie Bague

Les chiens et l'hiver : attention !

En hiver, en raison de la baisse des températures, il est impératif de prendre ses précautions afin de ne pas tomber sous le coup du fouet hivernal. Qu'en est-il de la protection des chiens, durant ce grand froid?



Protégez-les du froid!

Pour éviter des cas d'hypothermie à votre toutou (et à tout autre animal de compagnie) **ne le laissez pas à l'extérieur durant l'hiver**. (Même aux heures de sorties, ne pas l'exposer trop longtemps au froid). En effet, une exposition aux basses températures pourrait être dangereuse pour votre fidèle ami, surtout s'il a un pelage (assez) court.

Si votre chien est installé à l'extérieur, sa niche devrait être assez grande pour lui permettre de s'asseoir et de se coucher. Sa niche doit être conçue de manière à ce que l'entrée de cette dernière soit **protégée du vent et le plancher élevé au-dessus du sol**, recouvert de paille pour lui **assurer un confort et suffisamment de chaleur**. Pensez-y!

Maintenez un régime alimentaire adapté à leurs besoins en hiver

Tout d'abord, servez lui à boire dans un bol en plastique de couleur foncée ou en céramique: l'eau se refroidit moins vite...

De plus, sachez qu'un chien ayant une **bonne ration alimentaire affronte mieux l'hiver** durant la nuit.

Déneigez devant chez vous avec attention!

il arrive souvent que certains déneigent soit en face de leur habitation, soit un bout de trottoir, ce qui fait que des amas de neige très rapidement. Attention, **il y a danger!** Car les techniques de déneigement des chaussées à l'aide de sel et de calcium peuvent **endommager les coussinets des pattes de votre animal**. Plus encore, ils peuvent être ingérés lorsque, par instinct, votre chien se lèche les pattes! Ainsi, pour éviter cela, pensez donc à **nettoyer régulièrement les pattes de votre animal avec une serviette mouillée** et ce, après chaque balade.

Risques de noyade dans les eaux glaciales

Cela peut paraître étonnant mais, **tous les chiens ne savent pas nager**. Alors, si c'est le cas de votre chien, évitez de le promener près des cours d'eau, surtout en hiver. En cas de faux pas, votre chien peut être dangereusement entraîné par les flots glaciaux et ne pas s'en sortir.

Notre école



Les symboles de la République

Tels des gardiens, les drapeaux français et européens, voient chaque jour nos 87 élèves franchir le portail de l'école: 22 Petits/Moyens pour la classe Maternelle qui s'est dotée d'une douche au cas où..., 15 CP/CE2, 22 Grandes Sections/CE1 et 28 CM1/CM2.

Nouveau projet pour cette nouvelle année : nous avons choisi le monde du spectacle. Dès le 25 septembre, les élèves ont pu assister au spectacle de Guignol qui s'est déroulé sous le préau. Les artistes nous ont présenté leur castelet et leurs marionnettes. La tradition du Guignol de Lyon a été respectée.

Comme tous les ans, la magie de Noël opère.



Marionnettes : Noël 2014



Rentrée 2014 : Visite de M Maire

Les petits ont écrit et posté leur lettre, les élèves de l'élémentaire ont préparé activement leur exposition. Sapins, photophores, confiture de potiron, truffes et marionnettes ont fleuri les tables de la salle de motricité.

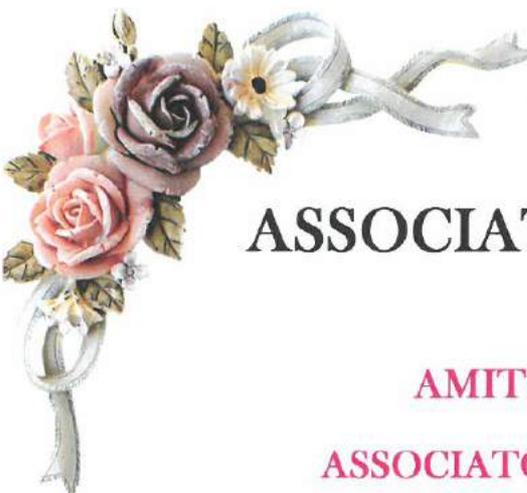
Le cinéma de Provins a accueilli 3 de nos classes pour la projection de « De la neige pour Noël ». Les plus grands ont visionné « La guerre des boutons », version en noir et blanc d'Yves Robert de 1962, grand succès à sa sortie qui reste un classique pour nos élèves.



Activité bibliothèque

En janvier, une surprise attendait nous attendait. Chaque classe est équipée d'un ordinateur avec enceintes et peut avoir ainsi accès au monde de l'informatique et d'Internet. Merci Père Noël!

Bonne Année à tous !



LISTE DES ASSOCIATIONS COMMUNALES

AMITIE A.P.A.R. (CLUB 3^{ème} AGE)

ASSOCIATION COMMUNALE SPORTIVE ET
D'ANIMATION (ANIMATION, FETES)

ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS

ASSOCIATION DE TENNIS DE TABLE (PING PONG)

ATELIER (COUTURE, TRAVAUX MANUELS)

BIBLIOTHEQUE

C.O.F. (COMITE D'ORGANISATION DES FETES)

ENTRE TERRE ET CIEL (TAÏ-CHI)

GROUPE ADELAÏDE (MUSCULATION, FITNESS)

LES JARDINS DE LA VOULZIE (MAISON DE RETRAITE)

LES P'TITS ORMOIS (CANTINE ET GARDERIE)

TALYS'ORMES (JUMELAGE AVEC L'ITALIE)

SOCIETE DE CHASSE

POUR AVOIR DES RENSEIGNEMENTS,
TÉLÉPHONEZ A LA MAIRIE AU :

01 64 01 77 73



LE GROUPE ADELAIDE

VOUS SOUHAITE



L'association a terminé l'année de belle manière avec un zumba sur le thème « boules et guirlande » mais aussi par une action solidaire au profit des Restaurants du Cœur de Bray sur seine en organisant une Marche Nocturne le lundi 22 décembre. Vous avez répondu présent comme l'année passée et vos dons ont grossi les stocks de l'antenne de Bray sur seine. Merci à tous !



« Entre Terre et Ciel » Chemine vers de nouveaux stages

Le Tai Chi Chuan (Tai Ji Quan 太极拳) est un art martial interne, il allie une succession définie de mouvements de poussées et de « tirés ».

Le Qi Gong (气功) n'est pas un art martial, il associe des mouvements lents et contrôlés à des exercices de respiration et de concentration.

Le Tai Chi Chuan et le Qi Gong améliorent et renforcent nos fonctions vitales et nous apprennent à canaliser nos émotions et notre stress.

Les mouvements effectués permettent une meilleure circulation des liquides dans notre corps et procurent un massage interne des organes, tout en retardant le vieillissement des articulations.



François a 56 ans, il pratique le Tai Chi Chuan depuis un an et demi : « Cet art martial, demandant tant au corps qu'à l'esprit une attention soutenue, m'a apporté équilibre, sérénité et bien-être. Le plaisir de ressentir des états d'Être insoupçonnés et de pouvoir pratiquer dans la vie de tous les jours font du Tai Chi Chuan une source de jouvence pour tout âge »

Grâce au dynamisme de notre association :

Nous avons la chance de bénéficier des conseils d'intervenants extérieurs.

Nous avons ainsi eu l'opportunité de suivre un week-end de formation avec Jean-Jacques Galinier, expert en Wu Shu 武術 (arts martiaux chinois), pendant lequel nous avons pu nous essayer tout d'abord au Tui Shou 推手, poussée des mains pratiquée à deux afin de trouver son équilibre et de dévier les poussées du partenaire ; et ensuite à étudier des principes du Tai Chi Chuan. Cette année, c'est la notion d'expansion qui était abordée.

Notre professeure Marie-Thérèse Maître a approfondi pendant une semaine sa pratique du Qi Gong aux côtés d'Yves Réquéna, médecin spécialisé en acupuncture et Qi Gong.

Notre bibliothèque bien garnie met à notre disposition livres et DVD sur le Tai Chi Chuan et le Qi Gong, et bien d'autres sujets comme la médecine chinoise, les plantes...

Et nous nous réjouissons de nous retrouver pour partager un repas et la galette des rois.

Prenez part à notre vie associative sur le blog <http://entretterreetciellesormes.eklablog.com>



L'ATELIER

Le 9 septembre nous avons débuté la saison dans de nouveaux locaux et ma foi on s'y sent plutôt bien.

L'effectif est de 18 femmes et un homme (Vivet Joel).

Ce trimestre a déjà été ponctué d'événements sympathiques :

20 et 21 octobre notre amie de Briare nous a fait découvrir la broderie en 3D

20 novembre visite au salon Création et Savoir Faire source d'inspiration

02 décembre Assemblée Générale en présence de monsieur Caniac

Mr Homyrda nous a aidés à fabriquer des silhouettes en tôle (chat , poule , coq.....) pour décorer les jardins. Enfin la fabrication de décors pour Noël est venue clore ce trimestre.



Projets 2015 :

Ouvrage commun sur le thème papillon en broderie sous toutes ses formes et qui sera attribué en juin par tirage au sort.

Galette des Rois le 06 janvier.

Salon de l'aiguille en fête en février.

Musée du sucre d'orge et du vélo ancien à Moret sur Loing en mai.

Fabrication de nichoirs et crèches (pour Noël prochain) au cours de l'année.

Le mardi est un moment convivial ouvert à toutes et à tous et chacun y est libre de participer ou non aux activités communes pour se consacrer à ses propres ouvrages.

**Tous les membres de l'Atelier vous présentent leurs meilleurs vœux
pour l'année 2015**

AMITIÉ

Amicale des Personnes Âgées et des Retraités (A.P.A.R.)

Pour le 2^e semestre 2014, La Maison des Associations a accueilli les membres, amis et sympathisants qui aiment à se réunir et se retrouver pour participer à ces après-midi divertissants, récréatifs, gourmands et informatifs.

Le calendrier a été respecté, et chacun par sa présence, y participe toujours de bon cœur et apporte son geste de générosité, ses surprises et sa bonne humeur.

À chaque rencontre, un moment est réservé, pour permettre d'apprécier les desserts "fait maison" et par les participants qui ne manquent jamais d'originalité et commentent la façon dont elles s'y sont prises pour réussir leurs succulentes gourmandises.

Le *Scrabble*® qui permet tout en jouant de faire travailler et entretenir sa mémoire, ravive ses connaissances et fait découvrir de nouveaux mots. Pour 2015, nous confirmons la possibilité de jouer en duplicate par vidéoprojecteur via Internet.

Vous, qui avez cinquante ans et plus, n'hésitez pas à venir nous rejoindre, vous serez reçus avec le sourire qui

ne nous quitte pas et vous pourrez ainsi vous détendre et briser l'isolement et votre solitude..

Comme le précise le calendrier 2015 page 31 les rencontres bimensuelles se font le mercredi pour être accueilli à la Maison des Associations. *Merci de prévenir au plus tard la veille de votre présence.*



Pour l'An Nouveau 2015 et à tous ceux qui nous liront nous vous présentons nos meilleurs vœux de Santé, longévité et réconfort, dans la Paix et la Sérénité.



UNION DES ANCIENS COMBATTANTS (UDAC) Les Ormes sur Voulzie

C'est le 11 novembre 2014 qu'a été commémoré le 96^{ème} anniversaire de l'Armistice 1918.

Cette cérémonie a eu lieu autour du Monument aux Morts situé au cimetière de notre commune.

Sous les couleurs de la République Française, en présence des élus, des membres de l'Union, du public et des élèves de l'École communale dirigée par Mme Sylvie Grisot. six élèves du Cours Moyen 1 : Léo Ferreira – et 2 : Axelle Amrani, Bastien Foti, Axel Marteau, Léa Large et Camille Perrin ont lu le message de l'Union Française des Associations d'Anciens Combattants et Victimes de Guerre (UFAC).

Le Président Guy de Natale a effectué l'Appel aux Morts pour la France dans le silence absolu qui s'impose.

Entouré du Conseil Municipal, Monsieur Yannick Maury, Maire, a délivré le message de Monsieur Kader Arif, Ministre délégué aux Anciens

Combattants suivi du dépôt de la gerbe offerte par la Municipalité.

Une minute de silence et de recueillement a été respectée par toutes les personnes, qui par leur présence, attachent un vif intérêt à cet événement national, suivi par tous les présents qui ont entonné *La Marseillaise* hymne national.



*Bonne année 2015, Meilleurs Vœux
Santé, Joie, Bonheur et Paix.*

AMITIÉ

Amicale des Personnes Âgées et des Retraités

Association Sans But Lucratif de la Loi 1901

77134 LES ORMES SUR VOULZIE

Courriel : apar@altern.org

Pour être accueilli dans les meilleures conditions nous vous remercions d'avoir la gentillesse de bien vouloir **avertir AU PLUS TARD la veille en appelant par téléphone le 01 6401 7540 ou 06 4270 2196.**

Par avance merci.

Le vendredi 02 janvier 2015.

LES RENCONTRES d'AMITIÉ 2015

À la Maison des Associations – Les Ormes sur Voulzie – Téléphone : 01 6401 7491

Mercredi 14 janvier 2015*	- Rencontres d'Amitié – <i>Les Rois</i>
Mercredi 28 janvier 2015*	- Rencontres d'Amitié
Mercredi 11 février 2015*	- Rencontres d'Amitié
Mercredi 25 février 2015*	- Rencontres d'Amitié – <i>Les crêpes maison</i>
Mercredi 11 mars 2015*	- Rencontres d'Amitié
Mercredi 25 mars 2015*	- Rencontres d'Amitié – <i>Les gaufres de Bruxelles</i>
Mercredi 15 avril 2015**	- Rencontres d'Amitié
Mercredi 29 avril 2015**	- Rencontres d'Amitié – <i>Partageons la brioche</i>
Mercredi 13 mai 2015**	- Rencontres d'Amitié
Mercredi 27 mai 2015**	- Rencontres d'Amitié – <i>La surprise</i>
Mercredi 10 juin 2015**	- Rencontres d'Amitié
Mercredi 24 juin 2015**	- Rencontres d'Amitié – <i>Les clafoutis maison</i>
Mercredi 08 juillet 2015**	- Rencontres d'Amitié
Mercredi 22 juillet 2015**	- Rencontres d'Amitié – <i>Les sorbets</i>
Mercredi 16 septembre 2015**	- Rencontres d'Amitié
Mercredi 30 septembre 2015**	- Rencontres d'Amitié – <i>La surprise</i>
Mercredi 14 octobre 2015**	- Rencontres d'Amitié
Mercredi 28 octobre 2015*	- Rencontres d'Amitié – <i>Les nifletes spécialité du provinois</i>
Mercredi 04 novembre 2015*	- Rencontres d'Amitié
Mercredi 18 novembre 2015	- Rencontres d'Amitié – <i>La surprise</i>
Mercredi 02 décembre 2015*	- Rencontres d'Amitié
Mercredi 16 décembre 2015*	- Rencontres d'Amitié – <i>La bûche de Noël</i>

Les Rencontres d'Amitié depuis 2012 ont lieu le mercredi en horaire d'hiver (*) de 13 h 15 à 17 h 30 et jusqu'à 18 h 30 pour l'horaire d'été (**). Remises en Mairie le mercredi 26 novembre 2014 les dates sont implicitement retenues.

Ce seront toujours des moments de détente, de divertissements (Jeux de cartes et de société, *Scrabble®* classique et duplicate (prévision par vidéoprojecteur via Internet), de traditions, d'échanges et d'informations agrémentés d'un goûter. Chacun peut y apporter gâteaux et confiseries à partager en commun ou créer la surprise en célébrant un anniversaire par exemple en prévenant toujours le jour de la rencontre précédente ! Par avance merci.

LES JARDINS DE LA VOULZIE

SORTIE A MORET SUR LOING

Nous sommes partis le 3 octobre à 10h30 des Ormes pour une visite de Moret sur Loing avec un groupe de 7 résidents, tout le monde s'était mis sur son « 31 »...

A midi, nous avons déjeuné copieusement dans l'un des restaurants situés sur les bords du Loing, chacun a pu choisir son menu.



L'après-midi, une visite de ce village moyenâgeux et pittoresque s'imposait, d'autant que le soleil était au rendez-vous. Les résidents avaient prévu d'emporter quelques morceaux de pain rassis afin d'en offrir aux canards et cygnes, lors de notre promenade le long de la rivière.

De retour vers 17h30, les résidents étaient ravis de cette sortie et prêts à renouveler cette escapade.



ARBRE DE NOËL DES ENFANTS DU PERSONNEL

Le mercredi 17 décembre, le spectacle commence : Magie, numéros de lasso pour les enfants et chansons d'antan pour les résidents au son d'un orgue de barbarie étaient au programme.



Les enfants attendent avec impatience l'arrivée du père Noël. Arrivé enfin à 16h et fatigué par le long trajet parcouru, le père Noël a distribué cadeaux et chocolats à tous les enfants. Ils étaient, bien sûr, nombreux à vouloir être photographiés avec le père Noël... A 16h30 tout ce petit monde était convié à prendre un goûter avec les résidents, toujours ravis d'être au contact des enfants.





Les P'tits Ormois

Les P'tits Ormois

2, Grande Rue de Couture
77134 Les Ormes Sur Voulzie

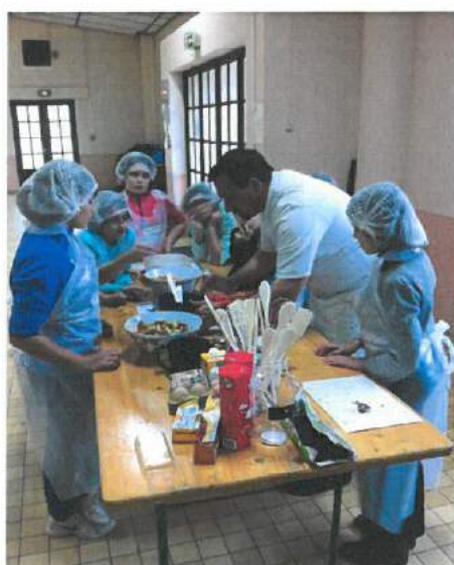


L'association a démarré la rentrée scolaire sur de nouvelles dispositions avec l'entrée en vigueur de la semaine à 4 jours et demi et l'arrivée d'une nouvelle équipe.

Au vu de ces nouvelles contraintes, nous avons décidé de revoir notre organisation et d'offrir un plus grand choix d'activités lors de la période périscolaire (garderie du matin et du soir) et pour le mercredi après midi.

Suite à l'ouverture de l'école le mercredi matin, notre structure prend le relais dès 10h30 afin de répondre au besoin des familles. Nous proposons des forfaits attractifs et des activités phares.

Depuis la rentrée de septembre nous avons fait une activité secourisme, des ateliers cuisine, une projection cinéma pour Noël ; et pour janvier nous avons programmé une après-midi à la caserne des pompiers de Bray sur Seine.



Vous retrouverez sur notre site Internet (www.lesptitsormois.org) le planning des activités, les menus et goûters, ainsi que les photos des activités proposées par notre équipe d'animation qui accomplit un très beau travail pour le bien être des enfants.

L'association termine l'année sur de bonnes statistiques. Le midi, nous atteignons des pics jusqu'à 50 enfants et 78 pour le repas de Noël.

Le matin, jusqu'à 20 enfants et le soir, nous pouvons dépasser les 30.

Le mercredi après-midi, nous sommes en moyenne à 15 enfants avec des pointes à 28 lors des animations phares.

L'ensemble des membres de l'association ainsi que les salariées vous présentent tous leurs vœux de santé, bonheur et de réussite pour cette nouvelle année 2015.

INFORMATIONS GENERALES

ORDURES MENAGERES (SMETOM GEEODE)

Le bon réflexe :

- Pour un bac à réparer : charnière cassée, couvercle manquant, appelez le 01 64 00 26 45
- Pour un oubli de ramassage de bac jaune ou bordeaux appelez **immédiatement** au 01 64 00 26 45, ils essaieront de passer au plus vite s'ils sont prévenus de suite.



VOIRIE

STATIONNEMENT

* Nous vous rappelons qu'il est interdit de stationner sur les trottoirs. Le code de la route mentionne qu'il est nécessaire de laisser un passage suffisant pour la circulation des piétons.

VITESSE

* Résidence des Ormes : la vitesse de l'ensemble de la Résidence est dorénavant limitée à 30 kms /heure.



BREVET DES COLLEGES

Bravo à nos six Ormois ayant réussi le brevet des collèges. Ils recevront un bon d'achat de 35€ par le C.C.A.S. des Ormes.

- | | |
|-----------------|-----------------------|
| - BALTUS Nolène | - MOREAU Louis Michel |
| - LATOUR Léa | - TAILLANDIER Loïc |
| - MEYO Flora | - VIVET Léa |

Bonne continuation !



QUELQUES DATES A RETENIR

VIDE GRENIER : **26 avril 2015**

FETE DE LA MUSIQUE : **13 juin 2015**

DETECTEUR DE FUMEE

OBLIGATOIRE DÈS LE 8 MARS 2015

Les incendies domestiques sont responsables de plusieurs centaines de morts chaque année en France. En vue de réduire ces chiffres, la loi n°2010-238 du 9 mars 2010 a imposé la mise en place d'au moins un détecteur de fumée dans chaque logement d'habitation à partir du mois de mars 2015. L'achat et l'installation du détecteur sont à la charge du propriétaire, qu'il soit occupant ou bailleur.

Voici les conseils du service départemental d'incendie et de secours (SDIS 77) pour installer un détecteur autonome avertisseur de fumée à votre domicile.

N'installez pas votre détecteur dans les pièces générant habituellement de la fumée : garage, cuisine, salle de bains (buée), pièce avec cheminée. Remarque : l'installation est à la charge du propriétaire bailleur ou occupant.

L'entretien de votre détecteur nécessite : un essai par mois, un changement de pile par an, un dépoussiérage régulier en aspirant la surface du détecteur. Remarque : l'entretien est à la charge de l'occupant du logement (propriétaire ou locataire).

Vous trouverez des détecteurs dans les grandes surfaces et les magasins. Le prix d'un détecteur varie de 15 € à 50 € (et jusqu'à 100 € pour des modèles connectés).

Le détecteur de fumée, très simple d'installation et peu onéreux, peut vous sauver la vie et celles de vos proches, la fumée étant la première cause de décès en cas d'incendie. Il se déclenche en émettant un bruit strident afin de prévenir ou de réveiller les occupants de la maison, de l'appartement ou de l'immeuble.

Choisissez un détecteur de fumée affichant la norme européenne NF EN 14604 et installez-le au plafond, en priorité dans les escaliers et les couloirs menant aux chambres. L'obligation concerne l'installation d'un seul détecteur, mais il est conseillé d'en installer un par étage dans un pavillon.

À noter : il existe des détecteurs spécialement adaptés aux personnes sourdes fonctionnant grâce à un signal lumineux ou vibrant.

ÉTAT CIVIL 2014

NAISSANCES

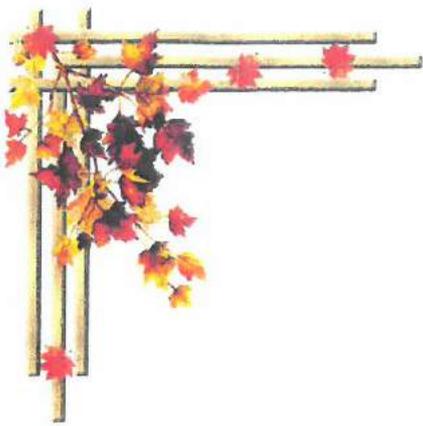


DESJARDINS Manon Stéphanie	9 avril 2014
DESJARDINS Oriane Elodie	9 avril 2014
CHAUMONT Alban Moïse Christian	14 avril 2014
QUESSE GLEMAIN Garion Charles Howard	22 septembre 2014
MAHAUT LEBON Elie Isabelle	29 octobre 2014
LAVIER Tony David	27 novembre 2014

MARIAGES



GLEMAIN Alexandre Claude QUESSE Sophie Anne	6 septembre 2014
BADET JEAN-Paul Marcel Emile GRAVIN Nathalie Jacqueline	22 novembre 2014



DÉCÈS

DEBRUXELLES Georgette Yvonne Louise Epse MAGNEN	31 janvier 2014
HEURTEVENT Claude Joannes	21 avril 2014
BOISSY Ghislaine Georgette Ginette Epse HOMYRDA	24 mai 2014
BAUDUIN Valérie Joséphine Anna	28 mai 2014
LAPRADE Robert André	19 juin 2014
DOLIF Sergia Vve BRONGNIART	07 juillet 2014
MINOST Solange Marie Vve SAVARY	5 octobre 2014
BOUCHOT Jean Albert Etienne	26 décembre 2014

MAISON DE RETRAITE « LES JARDINS DE LA VOULZIE »

<i>EYMA Edmond Léon</i>	<i>7 janvier 2014</i>
<i>ARNOLD Marie-Josèphe</i>	<i>9 avril 2014</i>
<i>SURA Stanislas Jean</i>	<i>21 avril 2014</i>
<i>PETIT Lucien Marcel</i>	<i>12 mai 2014</i>
<i>SERS Audrey Annick Michèle</i>	<i>15 mai 2014</i>
<i>TANGHE Jeannine Marcelle Vve DELOT</i>	<i>18 mai 2014</i>
<i>GRASSET Pierrette Denise Vve LOPEZ</i>	<i>1 juin 2014</i>
<i>PERETTO Marie Thérèse Suzanne Vve DELORME</i>	<i>23 juin 2014</i>
<i>JOURDAIN Joseph Alfred Justan</i>	<i>30 juin 2014</i>
<i>GANDILLET Raymond André</i>	<i>26 juillet 2014</i>
<i>ROGER Robert Albert</i>	<i>14 octobre 2014</i>
<i>NOTTENGHEM Suzanne Marie Thérèse Simone</i>	<i>26 novembre 2014</i>
<i>GARDON ACOSTA Sofia Vve GONZALEZ CASTILLA</i>	<i>08 décembre 2014</i>
<i>WALLET Roland Henri Pierre</i>	<i>23 décembre 2014</i>

